République tunisienne
Ministère de l'Intérieur

وزارة البيئة

Canada

FCM FEDERATION OF CANADIAN MUNICIPALITIES FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

CILG VNG International

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

DE PLANIFICATION CLIMATIQUE LOCALE

POUR LES COMMUNES TUNISIENNES

Mars 2026



aciCt

ACTION CLIMATIQUE INCLUSIVE
DANS LES COMMUNES TUNISIENNES

01.

INTRODUCTION

Le projet Action Climatique Inclusive dans les Communes Tunisiennes (ACICT), financé par Affaires Mondiales Canada (AMC), est mis en œuvre conjointement par la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) et le Centre International de Développement pour la Gouvernance Locale Innovante (CILG). Il s'inscrit dans le cadre des efforts nationaux et internationaux pour renforcer la résilience des territoires face aux changements climatiques.

Ce projet apporte un appui méthodologique et technique aux communes en matière de planification du développement local dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques. Pour ce faire, le présent document présente une démarche méthodologique pour initier le processus d'appui dans le but :

- D'une part de permettre aux cellules climat de disposer d'un Plan d'action leur permettant d'organiser et planifier leurs interventions en vue de promouvoir l'action climatique.

- D'autre part de permettre aux communes tunisiennes de disposer d'un guide méthodologique pour l'élaboration d'un Plan Local d'Adaptation et de Résilience Climatiques (PLARC) comme outil de planification du développement local dans une perspective d'adapttion aux changements climatiques.

02.

PLAN D'ACTION DES CELLULES CLIMAT (CC)

La mise en place des cellules climat est suivie par l'élaboration d'un plan d'action leur permettant de disposer d'un plan de travail et d'une feuille de route pour organiser leurs interventions dans le but de promouvoir l'action climatique dans leurs territoires respectifs.

Le plan d'action comporte des volets ayant trait aux différents domaines de compétences des cellules en question. A titre indicatif, il concernera les activités suivantes à entreprendre par les cellules :



Réaliser un diagnostic détaillé et approfondi de la vulnérabilité climatique des principales activités et secteurs économiques et sociaux du territoire de la commune.



Entreprendre l'élaboration et la mise en place d'un système d'alerte précoce climatique (SAPC) permettant à la fois de prévoir les risques climatiques potentiels (inondation, tempête maritime ou de sable, canicule.....) et de définir les stratégies de prévention et de gestion des impacts sur les populations, les entreprises et l'écosystème.



Identifier voire élaborer des actions et projets à caractère climatique en vue de réduire l'impact des changements climatiques à inscrire dans le plan d'investissement de la Commune ou à proposer aux différents partenaires de cette dernière (secteur public, secteur privé et coopération internationale);



Développer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités en faveur des agents de la commune et de ses partenaires portant notamment sur l'analyse des risques climatiques et la mise en place de stratégies d'adaptation globales et sectorielles.



Développer un programme de coopération et de partenariat scientifique et technique avec les structures d'enseignement supérieur et de recherche notamment pour les communes qui abritent ou proches de tels établissements.



Doter les communes de moyens matériels et équipements (équipements informatiques, base de données, GIS…) leur permettant d'assurer la veille climatique et le pilotage de leur plan d'action dans le domaine.



Rechercher des financements pour renforcer l'action climatique des communes comme par exemple la participation à des appels d'offres et le développement du partenariat en matière de climat y compris dans le cadre des programmes financés par la coopération internationale et les fonds internationaux dédiés à la lutte contre le réchauffement climatique.



Développer la coopération au niveau national et international dans le domaine du climat y compris à travers l'insertion dans des réseaux climatiques à l'instar de celui mis en place par la fédération nationale des communes tunisiennes (FNCT)

Pour ce faire, il convient de :

- Organiser une première réunion de prise de contact avec les membres de la cellule climat sous l'égide des autorités régionales pour expliquer la mission et les résultats attendus de la cellule en question.
- Etablir un diagnostic rapide des capacités humaines, techniques et logistiques des cellules climat.
- Mettre en place un système de suivi-évaluation du plan d'action climatique avec des indicateurs d'avancement des réalisations et de performances de la cellule climat. Valider le Plan d'action climatique par les autorités compétentes notamment le gouverneur de la région.
- Diffuser, communiquer et partager le plan d'action de la cellule climat au niveau du territoire.

03.

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN LOCAL D'ADAPTATION ET DE RÉSILIENCE CLIMATIQUES (PLARC)

3.1. INTRODUCTION

Face à la crise climatique actuelle et aux défis environnementaux croissants, l'impératif d'adaptation et de résilience climatique et environnementale s'impose à tous les territoires notamment ceux qui sont déjà soumis à un climat aride contraignant.

En effet, les effets du dérèglement climatique – tels que l'augmentation des températures, la sécheresse récurrente, l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes et la raréfaction des ressources naturelles – impactent directement les dynamiques économiques, sociales et environnementales des communes et nécessitent forcément la mise en place de stratégies appropriées pour un développement local résilient.

C'est dans ce contexte que la mise en place d'un Plan Local d'Adaptation et de Résilience Climatiques (PLARC) est proposée comme un outil stratégique visant à intégrer les considérations climatiques dans le développement territorial.

3.2. OBJECTIFS D'UN PLARC

S'inscrivant dans les orientations de la politique nationale en matière de planification territoriale ascendante, d'adaptation aux changements climatiques, notamment la Contribution Déterminée au niveau National CDN, et de contribution à l'atteinte des Objectifs du développement durable (ODD) des Nations Unies et de l'Accord de Paris sur le climat, le PLARC a pour objectifs :

- **Assurer un développement équilibré et durable du territoire communal.**
- **Réduire la vulnérabilité des populations, des activités socio-économiques et des écosystèmes aux risques climatiques.**
- **Optimiser l'utilisation des ressources naturelles et limiter l'empreinte écologique des usages dans une perspective de protection du climat.**
- **Améliorer la gouvernance locale du développement en se basant sur une approche participative et inclusive.**

En somme le PLARC se veut un instrument de planification structuré mis à la disposition des communes permettant d'orienter les politiques publiques locales vers un modèle de développement plus résilient et plus inclusif. Il vise notamment à renforcer la capacité d'adaptation des infrastructures de base, des secteurs économiques et des communautés locales aux impacts du changement climatique, tout en garantissant une utilisation rationnelle des ressources et une transition vers un modèle énergétique et environnemental plus durable.

3.3. PROPOSITION DU GUIDE POUR L'ÉLABORATION D'UN PLARC

Se basant sur les acquis de différentes expériences entreprises dans le pays en matière d'élaboration des plans de développement local et des plans climat pour les communes, le présent guide d'élaboration d'un PLARC vise à définir une démarche méthodologique et un corpus d'outils de planification du développement local dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques.

Mis à la disposition des professionnels de la planification et des acteurs du développement local en général, le guide constitue un recueil de bonnes pratiques en matière de planification du développement local dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques. Il comporte également des indications en vue d'assurer une participation active des acteurs locaux à la conception de PLARC répondant à leurs besoins en matière de développement résilient.

Le présent guide peut servir également d'outil didactique dans le cadre des formations spécialisées dans le domaine de la planification locale. Toutefois, il ne constitue pas une

recette définitive mais plutôt une contribution méthodologique dans le domaine de la planification du développement resillent sur le plan climatique. Il devrait être enrichi au fur et à mesure de l'expérience acquise sur le terrain avec les communes et les partenaires impliqués.

Sur un autre plan, pour un meilleur usage du présent guide, il est recommandé à l'utilisateur de disposer d'une certaine capacité et de pré requis qui devraient se refléter soit à un niveau individuel (responsable/animateur d'un processus PLARC) soit au sein de l'équipe en charge de l'élaboration. Ces capacités peuvent être résumées comme suit :

- **Être créatif et avoir un esprit pragmatique afin de valoriser au mieux le contenu du présent guide et l'adapter au contexte du territoire concerné par l'élaboration du PLARC.**
- **Avoir une expérience pratique en matière de techniques de communication, de partenariat, de dialogue et de pilotage des équipes multidisciplinaires.**
- **Posséder des compétences en matière d'analyse des dynamiques de développement local et de vulnérabilité climatique et de planification du développement économique et social résilient.**

3.4. LES SPÉCIFICITÉS DE LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE PROPOSÉE POUR L'ÉLABORATION D'UN PLARC

Rappelons tout d'abord que la méthodologie de planification du développement local adoptée par la plupart des acteurs en Tunisie a le mérite de suivre une démarche logique qui démarre avec (i) un diagnostic de la situation de départ, suivi par (ii) la construction d'un cadre stratégique pour l'action future au niveau local et pour aboutir finalement (iii) à la définition d'un plan d'action et d'un portefeuille de projets et actions à mettre en œuvre pour concrétiser les objectifs de tout plan de développement local.

Avec ses trois grandes séquences, cette démarche méthodologique répond parfaitement au processus usuel d'une planification classique du développement. Dans la pratique, cette démarche met parfois davantage l'accent sur l'aspect descriptif de la réalité et des phénomènes observés ou évoqués par les acteurs locaux pendant les ateliers participatifs ; autrement dit elle n'accorde pas suffisamment d'attention aux analyses explicatives de la réalité dont la complexité nécessite effectivement le recours à

un diagnostic approfondi pour saisir les enjeux et donner un sens à travers une démarche véritablement explicative.

De ce fait, l'adoption des outils et méthodes analytiques ainsi que l'apport d'une expertise de qualité sont nécessaires afin d'aboutir à ce qu'on appelle la fertilisation croisée des compétences et connaissances et de garantir par conséquent l'élaboration d'un PLARC qui correspond aux dynamiques territoriales à l'œuvre et permettant de traiter les vulnérabilités climatiques observées dans un territoire.

De ce fait, la méthodologie proposée à travers ce guide pour élaborer un PLARC se distingue par :

- **Le recours à l'Approche participative** en vue d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés à savoir la commune, les services déconcentrés de l'Etat, la société civile ainsi que les citoyens et les groupes vulnérables face à la dégradation du contexte climatique au niveau communal.

- **Le respect de l'Egalité des chances et l'équité genre** en veillant à l'intégration et l'implication de toutes les franges sociales concernées dans les différentes étapes du processus de planification.

- **La prise en compte et l'analyse des dynamiques territoriales à l'œuvre** au niveau du territoire en privilégiant la compréhension de ces dynamiques en vue de déceler les tendances d'évolution, leurs causes apparentes et profondes ainsi que leurs impacts potentiels.

- **La prise en compte et l'analyse** des différentes formes de vulnérabilités climatiques observées dans un territoire et qui affectent à la fois le tissu socio-économique et les écosystèmes qui font la particularité du territoire concerné (érosion du littoral, désertification, inondation…).

- **La fertilisation croisée des connaissances, des expertises et des expériences acquises** par les différents intervenants dans un territoire à développer : agents municipaux, techniciens du développement, professionnels privés, membres de la société civile et citoyens engagés.

- **La prise en compte de la complémentarité et la synergie** entre les territoires communaux contiguës appartenant au même écosystème naturel, climatique, social et économique et dont les actions de développement devraient être davantage synchronisées à travers l'intercommunalité.

- **La prise en compte des exigences du contexte national et international** en matière de climat et de développement durable (CDN, Agenda 2030, Accord de Paris....).

Tous ces aspects doivent être pris en considération au moment de l'élaboration du PLARC afin de garantir un processus de planification local inclusif et intelligent reflétant les véritables enjeux d'un développement résilient dans le nouveau contexte climatique.



3.5. LES PRINCIPALES ÉTAPES D'UN PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLARC

La démarche méthodologique pour l'élaboration d'un PLARC comporte les cinq étapes clés suivantes[1] :

01 PREMIÈRE ÉTAPE

Travaux préparatoires pour le lancement du processus d'élaboration du PLARC comportant entre autres i) la décision officielle d'élaboration du PLARC[2] de la part des autorités compétentes au niveau local et régional, ii) la mise en place d'un comité de pilotage (COPIL) pour la conduite du processus d'élaboration du PLARC , iii) l'élaboration d'un plan de communication et de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes et le renforcement de leur adhésion au processus PLARC.

02 SECONDE ÉTAPE

Réalisation d'un pré-diagnostic basé sur la consultation et la collecte des données quantitatives et qualitatives se rapportant à i) l'historique et à la géographique de la commune, ii) son évolution sur le plan démographique, économique, sociale, urbaine...., iii) les vulnérabilités et risques climatiques et environnementaux globaux et sectoriels constatés.

03 TROISIÈME ÉTAPE

Réalisation d'un diagnostic approfondi basé sur les résultats préliminaires du pré-diagnostic ainsi que sur les travaux d'investigations sur terrain et sur une concertation élargie, à travers des ateliers participatifs, impliquant les acteurs concernés : autorités régionales et locales, administration communale, administration déconcentrée, organisations de la société civile, secteur privé, organisations professionnelles, personnes ressources et citoyens engagés.

04 QUATRIÈME ÉTAPE

Elaboration d'un cadre stratégique du PLARC fixant, de manière participative, la vision, à un horizon déterminé, pour le futur développement et adaptation de la commune aux changements climatiques, tout en formulant les orientations et objectifs stratégiques appropriés.

05 CINQUIÈME ÉTAPE

Elaboration d'un plan d'action définissant, avec une démarche participative, les activités et les projets structurants et de proximité, un plan de mise en œuvre tout en précisant les priorités en matière d'actions et de zones d'intervention et une stratégie de communication pour la promotion du PLARC.

1. Les détails de ces cinq étapes sont disponibles et peuvent être mis à la disposition de l'utilisateur dans un document annexe.
2. Lequel COPIL devrait comporter nécessairement le représentant de la cellule climat de la commune.

Ce processus en cinq étapes sera clôturé par un atelier de restitution et de validation finale des résultats du processus d'élaboration du PLARC en présence de l'ensemble des représentants des acteurs locaux et des autorités locales et régionales.

LES CINQ ÉTAPES D'UN PROCESSUS D'ÉLABORATION D'UN PLARC

01. TRAVAUX PRÉPARATOIRES

- Décision officielle élaboration PLARC
- Création Comité pilotage (COPIL)
- Elaborations d'un plan de communication

02. PRÉ-DIAGNOSTIC

- Collecte des données statistiques
- Consultation documentation disponibles
- Elaboration rapport pré diagnostic
- Restitution

03. DIAGNOSTIC TERRITORIAL APPROFONDI

- Investigations sur terrain et entretiens complementaires
- Organisation ateliers participatifs de commune et de zones
- Definition problématique developpement local
- Analyse des vulnerabilités climatiques
- Elaboration rapport diagnostic approfondi
- Validation des résultats du diagnostic à travers un atelier participatif

04. CADRE STRATÉGIQUE

- Définition de la vision
- Identification des orientations stratégiques
- Formulation des objectifs stratégiques
- Validation des propositions à travers un atelier participatif

05. PLAND'ACTION

- Elaboration du plan d'action
- Définition du plan de mise en oeuve
- Validation des propositions à travers un atelier participatif
- Elaboration du document final du PLARC.

3.6. MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION D'UN PLARC

La mise en œuvre du PLARC dans une commune requiert une appropriation et un engagement effectif de la part des porteurs de ce projet de transformation de la commune en question et de son adaptation aux changements climatiques.

Elle requiert également une démarche méthodique, des compétences et des ressources à mobiliser pour assurer la conduite des différentes étapes de la mise en œuvre du PLARC. De ce fait, la commune est appelée à mettre en place des mécanismes et outils d'action, la recherche de partenariats, la mobilisation des ressources financières, la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de marketing et finalement l'adoption d'un système de suivi-évaluation du PLARC.

Pour ce faire, la mise en œuvre d'un PLARC dans une commune sera assurée à travers :



Un pilotage stratégique rapproché, pris en charge par une structure au sein de la commune dédiée à cette mission par exemple une « Unité de pilotage stratégique du PLARC » qui travaille en étroite collaboration avec un Comité de pilotage (COPIL) composé des représentants entre autres de la commune, des services techniques, du secteur privé et de la société civile.



Un partenariat élargi effectif impliquant l'ensemble des acteurs du secteur public, privé, associatif et de la coopération internationale en vue de mobiliser les expertises et les financements nécessaires pour la réalisation des différentes composantes du plan d'action.



Une communication et marketing territorial, il s'agit de la mise en place d'une stratégie de communication et de sensibilisation des acteurs et citoyens de la commune pour la promotion PLARC en particulier auprès des acteurs économiques et sociaux.



Un suivi-évaluation opérationnel permettant de mesurer l'état d'avancement du plan d'action du PLARC à travers des indicateurs mesurables et tangibles, de proposer des adaptations et d'actualisation du PLARC et de son plan d'action. Lesquels indicateurs de suivi-évaluation devraient permettre de mesurer la performance du pilotage stratégique du PLARC :

SUR LE PLAN GLOBAL À TRAVERS ENTRE AUTRES

- Le degré d'atteinte des objectifs du PLARC sur une période donnée.
- Le niveau de mobilisation des investissements au profit du PLARC
- Le taux d'intégration des actions d'adaptation aux changements climatiques dans le processus de développement local.
- Le niveau de performance en matière de capitalisation et gestion du savoir en matière de développement local résilient

SUR LE PLAN SECTORIEL À TRAVERS ENTRE AUTRES

- Le niveau de réduction des vulnérabilités climatiques sectorielles (adaptation).
- Le niveau de transition énergétique à travers le recours aux énergies renouvelables dans le territoire.
- Le niveau de réduction des émissions des gaz à effet de serres (contribution du territoire à l'atténuation).
- L'importance des infrastructures résilientes construites ou rénovées sur la protection du territoire et des communautés vulnérables.
- L'intérêt accordé aux solutions fondées sur la nature (SFN) dans la restauration des écosystèmes et la protection des infrastructures de base.
- L'importance d'espaces verts ou de zones protégées aménagées sur l'amélioration du cadre de vie.
- L'importance du reboisement et de la restauration des écosystèmes et son impact sur la biodiversité.
- Le niveau de vulgarisation de la mobilité douce et des réseaux de transport durable (pistes cyclables, transport en commun électrifié…).

3.7. CADRE LOGIQUE POUR LE SUIVI-ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLARC

Le cadre logique du PLARC présente, dans une matrice de synthèse, un récapitulatif des éléments clés de ce dernier. Il donne un aperçu complet des objectifs, des activités, des ressources, des acteurs concernés et des risques liés à la réalisation d'un objectif du PLARC. A ce titre, il permet d'assurer la gestion, la planification opérationnelle et la mise en œuvre de ce dernier. Il constitue un outil de gestion axée sur les résultats (GAR) qui est très pertinent pour le suivi-évaluation de la mise en œuvre du PLARC.

Exemple de matrice d'un cadre logique d'un PLARC:

Objectifs	Activités/projets	Indicateurs cibles	Acteur principal	Période de réalisation	Risques
Axe 1 : Reduction de la vulnérabilité climatique					
Objectif 1 : Améliorer la productivité de la céréaliculture					

3.8. CONDITIONS CADRES POUR LA RÉUSSITE D'UN PROCESSUS PLARC

Les facteurs de réussite pour un processus d'élaboration de PLARC concernent notamment :



Un bon portage institutionnel : Ceci requiert l'affirmation du leadership local à travers une forte implication de la commune (Secrétariat général et administration technique) en vue de mobiliser les structures, les ressources et les partenariats nécessaires pour la mise en œuvre du processus d'élaboration du PLARC.



Un suivi rigoureux : la complexité de la planification locale stratégique et participative nécessite la mise en place de techniques pour un suivi rigoureux afin d'évaluer en permanence son avancement et apporter, si nécessaire, les améliorations et rectificatifs exigés à temps.



Un budget conséquent : La planification participative d'un PLARC est une opération coûteuse qui requiert la mobilisation des moyens humains et financiers non négligeables sur les ressources propres de la commune ou à travers des financements partagés avec d'autres institutions nationales ou internationales.



Une communication efficace : une stratégie de communication bien ciblée utilisant des outils diversifiés (réunions publiques, ateliers, médias, réseaux sociaux, etc.) permet de garantir une meilleure implication de tous les acteurs et citoyens concernés dans le processus d'élaboration du PLARC. Ainsi, toutes les phases du processus d'élaboration de ce dernier devraient bénéficier d'une large visibilité auprès de ces derniers.



Une appropriation du processus de planification : les parties prenantes impliquées dans un processus d'élaboration d'un PLARC sont appelées à honorer leurs engagements dans toutes les étapes du processus d'élaboration de ce dernier. Ceci devrait permettre d'assurer par la suite la mise en œuvre du programme de développement identifié.

3.8. CONCLUSION

Ce guide méthodologique pour l'élaboration d'un PLARC constitue un outil d'orientation et d'appui aux planificateurs et acteurs du développement local face au défi du changement climatique.

La structuration de ce guide en cinq étapes constitue une démarche logique qui part de la genèse de l'idée du PLARC pour aboutir à sa validation par les acteurs locaux et instances compétentes et son intégration dans les pratiques et priorités du développement de la commune dans une perspective d'adaptation au changement climatique.

Par ailleurs, la description synthétique des différentes étapes du processus d'élaboration du PLARC laisse une marge de manœuvre assez importante pour l'utilisateur afin qu'il puisse intégrer les spécificités des communes dont ni la taille ni les besoins et les moyens ne sont identiques.

L'intérêt d'élaborer un PLARC conformément à l'esprit et à la démarche méthodologique du présent guide réside dans la création d'une dynamique de partenariat et de complémentarité entre l'action des différents acteurs du développement local, en particulier la commune et l'administration déconcentrée. A ce titre, le guide vise à promouvoir l'approche territoriale du développement local dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques à la place de l'approche purement sectorielle.



04.

APPUI POUR L'ÉLABORATION DES PLARC

L'appui du projet ACICT réalisé selon deux alternatives :

- **Entreprendre la mise à jour des plans de développement local (PLARC)** dont disposent des communes partenaires (Mjez El Bab, Midoun, Rahhal, Bchelli-Jerssine-Blidet, Bargou) afin de développer davantage l'aspect adaptation aux changements climatiques. A ce propos, il convient de signaler que certains PLARC nécessitent une mise à jour plus importante voire une refonte totale. C'est le cas du PLARC de Becheli Jerssine Blidette et de celui de Rahal qui ressemblent plus à des monographies, avec un portefeuille de projets, qu'à de véritables PLARC.

 Le processus de mise à jour des 5 PLARC existants devrait porter sur trois composantes importantes du PLARC à savoir :

 - Une consolidation du diagnostic notamment pour les aspects ayant trait aux vulnérabilités climatiques à l'échelle territoriale et sectorielle.
 - Un renforcement du cadre stratégique à travers l'inscription d'une orientation stratégique en faveur de l'adaptation aux changements climatiques.
 - Une consolidation du plan à travers l'identification et la planification de projets à caractère global ou sectoriel visant à renforcer la résilience climatique.

- **Elaborer directement des PLARC** avec une vision adaptation aux changements climatiques pour les communes qui ne disposent pas de PLARC comme c'est le cas des communes de Mahdia, Chaouachi, Dar Chaabane et Metlaoui, sachant que ces quatre communes ont exprimé le besoin de disposer de plan de développement locaux s'inscrivant clairement dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques.

 Pour ce faire, la démarche opérationnelle suivante en vue d'aider les communes partenaires à disposer au cours de l'année 2026 de PLARC dont la mise en œuvre va correspondre avec la période de réalisation du Plan quinquennal 2026-2030 :

 - Entreprendre une concertation avec chacune des 9 communes en vue de définir leurs besoins et engagement pour l'élaboration (ou mise ajour) des PLARC.
 - Préciser la démarche méthodologique pour l'élaboration des PLARC en fonction des spécificités locales.
 - Organiser le processus d'élaboration et de conduite du processus d'élaboration des PLARC au niveau local.
 - Mobiliser l'expertise nécessaire en appui au processus d'élaboration des PLARC par les communes.
 - Entreprendre l'élaboration (ou la mise à jour) des PLARC sur une période d'environ 10 mois.
 - Capitaliser les acquis et enseignements tirés de l'expérience d'élaboration des PLARC, y compris en termes d'amélioration de la démarche méthodologique.

05.
CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de cet exercice de développement d'outils de planification du développement local dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques au profit des 9 communes partenaires du projet ACICT, il convient de retenir et insister sur la pertinence et l'intérêt des deux principaux outils proposés pour un appui efficace à l'action climatique des communes en question :

- **Le plan d'action de la cellule climat** a le mérite de permettre à la commune d'organiser son action climatique et de promouvoir progressivement la culture climatique et environnementale en général auprès de tous les acteurs concernés par le développement de son territoire. Pour ce faire, il convient de mettre en place des cellules climat selon les modalités les plus appropriées par rapport à la conjoncture politique et institutionnelle dans laquelle se trouvent actuellement les communes tunisiennes.

- **Le Plan Local d'Adaptation et de Résilience Climatiques (PLARC)** a le mérite de mettre à la disposition de l'ensemble des acteurs (Commune, services techniques déconcentrés de l'Etat, secteur privé, société civile, coopération internationale) concernés par le développement territorial de la commune un cadre stratégique cohérent pour un développement résilient face aux changements climatiques. A ce titre, le PLARC servira de référence pour la programmation et la planification des actions et interventions des différents acteurs cités plus haut. Il servira également pour le marketing territorial et la promotion de l'action communale, à travers la cellule climat, auprès de ses partenaires et bailleurs de fonds internationaux en charge de la protection du climat. De ce fait, le financement de la mise en œuvre du PLARC ne relève pas uniquement de la responsabilité de la Commune.

PLAN LOCAL D'ADAPTATION ET DE RÉSILIENCE CLIMATIQUES (PLARC)

ANNEXES

ANNEXE 01.

DETAILS PRATIQUES POUR LA CONDUITE DU PROCESSUS D'ÉLABORATION D'UN PLARC

PREMIÈRE ÉTAPE :

INITIATION DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLARC

La genèse d'un processus d'élaboration d'un PLARC peut être liée à une conjoncture particulière telle que la présence d'un programme spécifique de financement national ou international visant le renforcement des capacités des territoires en matière de développement et de résilience climatique. Toutefois, le lancement d'un processus d'élaboration d'un PLARC dans une commune nécessite entre autres :

- Une prise de conscience de la part des acteurs locaux concernant la pertinence et la valeur ajoutée de l'outil PLARC.
- Une approbation des autorités régionales et ce afin de faciliter la mobilisation des services déconcentrées de l'Etat
- Un accord de partenariat entre la commune et ses partenaires définissant les rôles et les responsabilités.

CONSEIL À L'UTILISATEUR :

Il est impératif de garder le leadership dans un tel partenariat par la commune et ce dans le but de :

- Garantir l'appropriation et le pilotage effectif du processus d'élaboration du PLARC
- Veiller à l'inscription des priorités et besoin du territoire dans le cadre du PLARC
- Bénéficier d'un renforcement des capacités en matière de planification stratégique et climatique à travers la participation directe au processus d'élaboration du PLARC.

OBJECTIF DE L'ÉTAPE

L'objectif de cette étape est de préparer le lancement du processus d'élaboration du PLARC dans de bonnes conditions et de garantir les conditions cadres pour sa réussite.

DÉROULEMENT DE L'ÉTAPE

Le déroulement de cette étape comporte les actions suivantes :

01

Officialisation du processus d'élaboration du PLARC et portage politique à travers une décision de la commune et une approbation par les autorités régionales (Gouverneur).

02

Création d'un comité de pilotage (COPIL) du processus d'élaboration du PLARCà travers : i) Création officielle d'un COPIL après consultation des parties qui sont susceptibles d'être concernées par la composition de ce comité (promulgation d'une décision de la part des autorités compétentes[3]), ii) Définition de la mission et des termes de références (TDR) pour ce COPIL, iii) désignation d'un point focal pour l'organisation de l'activité de ce COPIL.

Le COPIL aura pour tâches principalement :

- Assurer le suivi du processus d'élaboration de PLARC et la validation des résultats des différentes étapes de sa réalisation.
- Rendre compte périodiquement de l'état d'avancement du processus d'élaboration du PLARC.
- Mobiliser les acteurs directement concernés par le processus d'élaboration du PLARC.
- Favoriser la communication et l'information concernant le processus d'élaboration du PLARC auprès du grand public.

03

Elaboration d'un plan de communication et d'information (PCI) en vue de : i) promouvoir le processus PLARC auprès des acteurs concernés, ii) mobiliser les professionnels et médias notamment locaux et régionaux au profit du processus PLARC, iii) renforcer la vulgarisation et l'échange entre les citoyens et les professionnels sur les problématiques et les défis du développement local et de résilience climatique.

04

Organisation d'un atelier de lancement officiel du processus d'élaboration du PLARC à travers : i) préparation technique et logistique de l'atelier, ii) organisation de l'atelier avec présentation du concept et objectifs du PLARC, de la démarche méthodologique, du COPIL et du calendrier des travaux à entreprendre, iii) Définition des rôles et des partenariats à mettre en place pour la conduite du PLARC. Cet atelier est à prévoir pendant une journée.

3. Lequel COPIL devrai comporter nécessairement le représentant de la cellule climat de la commune.

LES RÉSULTATS ATTENDUS DE CETTE ÉTAPE

Il s'agit principalement de :





Le lancement du processus d'élaboration du PLARC

L'appropriation du processus par les parties prenantes

L'information des citoyens de l'initiative PLARC

LA DURÉE DE L'ÉTAPE

4 à 5 semaines



CONSEIL À L'UTILISATEUR :

Il est impératif de garder le leadership dans un tel partenariat par la commune et ce dans le but de :

- Les travaux préparatoires en vue d'initier le processus PLARC sont déterminants pour la réussite des étapes suivantes de ce dernier.
- Les efforts consentis et les moyens mobilisés pour bien préparer le démarrage du processus d'élaboration du PLARC ne constituent pas un gaspillage de moyens et de temps, bien au contraire.
- L'implication et l'engagement de tous les services communaux et techniques locaux dès
- le départ du processus sont des facteurs de réussite à ne pas négliger.
- Le portage politique et institutionnel par les autorités compétentes locales et régionales est capital pour la réussite du processus d'élaboration du PLARC.

SECONDE ÉTAPE :
RÉALISATION D'UN PRÉ-DIAGNOSTIC TERRITORIAL

OBJECTIF DE L'ÉTAPE

Cette étape a pour objectif d'aboutir à une caractérisation préliminaire de la situation géographique, administrative, institutionnelle démographique, économique, sociale et environnementale et climatique de la commune.

DÉROULEMENT DE L'ÉTAPE

Le déroulement de cette étape comporte les actions suivantes :

01

Collecte des données et information disponibles : il s'agit d'un travail de bureau à entreprendre par des personnes compétentes capables de chercher, trier, classer et interpréter l'information quantitative pertinente permettant d'analyser par la suite les évolutions et dynamiques à l'œuvre sur le plan physique (exemple. : ressources en eau et sol, forets et parcours), climatique (exemple : évolution de la pluviométrie et des années de sècheresse et des événements climatique extrêmes), démographique (exemple. : taux d'accroissement de la population), social (exemple. : taux de chômage, pauvreté), économique (exemple. : nombre et type d'entreprises),

02

Revue documentaire : il s'agit de procéder à un inventaire et une consultation ciblée de la documentation disponible ayant trait aux différents aspects qui caractérisent le territoire de la commune et sa dynamique de développement. Comme pour les données statistiques, beaucoup de documents techniques sont à caractère régional[4] voire national dans lesquels il faut puiser pour définir les spécificités de la commune concernée par le processus d'élaboration du PLARC.

03

Inventaire des projets et actions de développement : il s'agit de procéder à la collecte d'informations techniques et financières des programmes et projets dont a bénéficié la commune, si possible au cours de la dernière décennie, avec toute sorte de financement y compris celui des partenaires au développement. L'inventaire en question des projets et actions de développement devrait comporter également les projets en cours, mis en œuvre par la commune.

04

Collecte des données financières de la commune : il s'agit de faire un premier diagnostic de la situation financière de la commune en mettant l'accent sur l'évolution du Titre 1 (recettes/dépenses) et sur les principaux ratios financiers de la commune exemple niveau d'indépendance financière, taux de la charge salariale, capacité d'épargne, capacité d'investissement, niveau d'endettement. La collecte des données financières de la commune portera aussi sur le titre 2 relatif aux investissements et des fonds extérieurs en cours ou dont a bénéficié la commune.

05

Elaboration d'un rapport de pré-diagnostic : il s'agit d'une première appréciation de la dynamique de développement de ce territoire et sur son profil environnemental et climatique qui devraient déboucher sur des questions et interrogations à approfondir par la suite au niveau du diagnostic approfondi. Un tel rapport devrait comporter au moins les quatre principaux chapitres suivants :

- Une présentation géographique, historique et administrative de la commune.
- Une présentation sommaire du profit et de la vulnérabilité clitiques
- Une description sommaire des principaux traits caractéristiques de la commune sur le plan de la démographie, de l'économie, du social, de l'infrastructure de base et de l'environnement.
 Les questionnements et interrogations préliminaires concernant la problématique de développement
- et de la vulnérabilité climatique de la commune.

4. On peut citer à titre d'exemple le document « Gouvernorat en chiffres » produit par les organismes de développement régional (CGDR, ODNO, ODCO, ODS). On peut citer également le document ayant trait au modèle climatique national (1981 à 2100) avec ses deux scénarios RCP 4.5 (fourchette haute de l'accord de Paris) et RCP 8.5 (tendance actuelle).

LES RÉSULTATS ATTENDUS DE CETTE ÉTAPE

Il s'agit principalement de :

- **Un inventaire exhaustif des données et documents utiles**
- **Une caractérisation préliminaire de la commune sur le plan physique, climatique et socio-économique**
- **Identification premiers éléments de problématique de développement et de la résilience climatique de la commune.**

LA DURÉE DE L'ÉTAPE

4 à 6 semaines

PRÉCAUTIONS À OBSERVER :

- Eviter l'utilisation de données statistiques non validées par les instances responsables du domaine concerné (agriculture, industrie, météo…) : certaines informations statistiques « artisanales » colportées par les réseaux sociaux, ou même par des médias classiques, ne constituent pas des références fiables, sans leur validation par les autorités compétentes.
- Les données des recensements officiels même si elles sont parfois assez anciennes, leur utilisation est fortement recommandée. Leur actualisation/mise à jour peut se faire sous le contrôle du service technique concerné qui dispose souvent de données plus récentes, d'où l'importance du partenariat avec l'administration déconcentrée en charge des différents secteurs (agriculture, industrie, éducation, santé…).

CONSEIL À L'UTILISATEUR :

Le pré-diagnostic ne devrait pas se limite pas à la collecte de données quantitatives mais il devrait préparer l'étape du diagnostic approfondi en identifiant les aspects pertinents à traiter avec soin par la suite dans le but de bien comprendre les dynamiques à l'œuvre et défis à relever au niveau du territoire, y compris sur le plan climatique.

TROISIÈME ÉTAPE :
RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL APPROFONDI

OBJECTIF DE L'ÉTAPE

Cette étape a pour objectif d'aboutir à la réalisation d'un diagnostic territorial approfondi permettant d'identifier les forces et faibles du territoire communal et son profit climatique tout en aboutissant à la caractérisation de la problématique de son développement dans le nouveau contexte de changements climatiques.

DÉROULEMENT DE L'ÉTAPE

Cette étape qui consiste à réaliser un diagnostic territorial approfondi sur le plan institutionnel, économique, social, environnemental et climatique, est capitale pour la formulation de la vision et de la stratégie du futur développement et de résilience climatique de la commune.

Le diagnostic constitue un travail approfondi de compréhension de la réalité qui s'effectue en essayant de : i) saisir la réalité du territoire dans toute sa complexité, à l'abri des simplifications et des idées reçues, ii) comprendre les causes et facteurs entrainant l'état des lieux constaté dont certains se situent à d'autres échelles territoriales, iii) appréhender les principaux problèmes et enjeux qui caractérisent le territoire communal dans le nouveau contexte de changements climatiques. De ce fait, on peut dire que l'étape du diagnostic est décisive et nécessite la mobilisation des compétences, des outils et des moyens appropriés.

Le déroulement de cette étape comporte les actions suivantes :



01

L'organisation d'entretiens (structurés et semi-structurés) avec les services techniques concernés au niveau local et régional pour consolider/préciser/compléter les résultats du pré-diagnostic relatif aux différents aspects sectoriels traités (infrastructures, agriculture, industrie, tourisme, service, urbanisation, santé, éducation, environnement...) y compris la vulnérabilité face aux changements climatiques. Le recours à ces entretiens est fondamental en vue d'une part de garantir la validation des résultats/constats du diagnostic par les services techniques et d'autre part d'assurer leur implication/adhésion au processus PLARC.

02

La réalisation des investigations sur terrain sous forme de transect couvrant les principaux secteurs géographiques de la municipalité jugés représentatifs des problématiques de développement et de vulnérabilité climatique identifiées au cours des entretiens précédents. Ces investigations sur terrain visent à mieux appréhender les problématiques en question, à prendre contact avec les acteurs sur terrain et à initier avec ces derniers les solutions et actions de développement et de résilience climatique à inscrire éventuellement dans le cadre du PLARC.

03

L'organisation d'un atelier participatif de la commune (3 journées) regroupant les représentants du conseil local, de la commune, des services déconcentrés de l'Etat, des organisations de la société civile, des organisations professionnelles et des acteurs médiatiques. L'objectif de cet atelier est de : i) restituer, discuter et valider les résultats du pré-diagnostic, ii) d'établir une analyse partagée de la situation de la commune en termes de développement et de vulnérabilité climatique.

Pour ce faire, des exercices participatifs basés sur des méthodes d'animation de groupe[5], sont conseillés pour garantir la réussite d'un tel atelier. Parmi ces exercices, on peut citer :

- Une lecture partagée de l'histoire de la commune selon des séquences et évènements historiques majeurs (colonisation, indépendance, révolution...) et des épisodes climatiques mémorables (inondation, sécheresse prolongée...) qui ont marqué le processus et la trajectoire du développement local qui est le résultat de facteurs internes et externes : le premier noyau urbain, la première école, la première usine,
- Un brainstorming élargi mais bien organisé en vue d'identifier et structurer les principales problématiques de développement et de vulnérabilité climatique de la commune.
- Une analyse SWOT selon les quatre éléments d'analyse à savoir forces, faiblesse, opportunités et menaces.
- Conduite, avec une approche participative, cette analyse a le mérite de permettre une organisation et une
- structuration de la perception collective des enjeux et défis du développement de la commune y compris sur le plan climatique.
- Une construction concertée de la vision et axes stratégiques pour un développement résilient de la commune.

04

L'élaboration d'un rapport de diagnostic de la situation institutionnelle, économique, sociale, environnementale et climatique de la commune concernée sur la base du rapport de pré-diagnostic, des résultats des entretiens avec les services techniques, des investigations complémentaires sur terrain et des résultats de l'atelier participatif de la commune. Ce rapport comportera l'état des lieux et la problématique de développement de la municipalité dans le nouveau contexte de changements climatiques.

5. Dont la méthode Metaplan qui permet d'animer, de façon à la fois structurée et participative, des sessions de travail regroupant quelques dizaines de personnes sur une grande variété de sujets (définition de problématique, élaboration d'une vision, d'une stratégie, d'un plan d'actions...). Cette méthode permet de visualiser les idées du groupe (recours à l'outil des cartons et les tableaux Zopp), de stimuler les échanges entre les participants et de guider la réflexion du groupe jusqu'à l'atteinte des objectifs visés.



CONSEIL À L'UTILISATEUR :

- Eviter de se focaliser sur l'application à la lettre des outils d'investigation et des techniques d'animation retenus.
- Il est fortement recommandé d'adapter les outils méthodologiques d'investigation aux spécificités du contexte local et de veiller à l'atteinte des résultats attendus du processus de concertation.
- Veiller au respect du processus de restitution/concertation/validation avec les acteurs locaux des constats et analyses effectués.

LES RÉSULTATS ATTENDUS DE CETTE ÉTAPE

Il s'agit principalement d'aboutir à :



Une caractérisation plus précise de la situation de la commune sur les différents plans
(économique, social, institutionnel, environnemental, climatique...).



Une identification concertée de la problématique globale de développement et de résilience climatique de la commune.



Une identification concertée des priorités pour un développement résilient du territoire communal dans le nouveau contexte de changements climatiques.

LA DURÉE DE L'ÉTAPE 5 à 7 semaines



CONSEIL À L'UTILISATEUR :

L'étape du diagnostic est un exercice déterminant pour la réussite des étapes suivantes du processus d'élaboration du PLARC ; en effet, un bon diagnostic permet non seulement de bien comprendre les dynamiques à l'œuvre et les risques climatiques dans un territoires mais aussi de bien définir les priorités de la stratégie de développement et de résilience de la commune dans le futur. Pour ce faire, il convient de conduire le diagnostic en s'appuyant sur une fertilisation croisée entre la perception des populations locales, les connaissances et expériences des acteurs locaux et l'expertise externe.

QUATRIÈME ÉTAPE :
DÉFINITION D'UN CADRE STRATÉGIQUE

OBJECTIF DE L'ÉTAPE

Cette étape a pour objectif de définir le cadre stratégique du PLARC qui fixe les choix et orientations stratégiques pour le développement futur de la commune dans le nouveau contexte de changements climatiques, en partant de la problématique de développement local et du défi climatique identifiés pendant l'étape précédente.

DÉROULEMENT DE L'ÉTAPE

Cette étape comporte les actions suivantes :

- Elaboration d'une vision concertée du futur développement et de la résilience climatique de la commune.
- Définition des axes et orientations stratégiques
- Définition des objectifs pour la concrétisation des axes et orientations
- Définition du plan d'action du PLARC

01

Elaborer une version définitive de la vision du PLARC qui traduit certes les aspirations des acteurs locaux, telles exprimées pendant l'atelier de commune, mais qui tient compte des orientations stratégiques au niveau régional et national en matière de développement et de résilience climatique.

02

Reformuler et restructurer, si nécessaire, les axes stratégiques et leurs objectifs en vue de garantir la concrétisation des perspectives de développement et de résilience climatique de la commune selon la vision.

Le résultat de ce travail complémentaire de révision et de consolidation de la vision, des axes stratégiques et des objectifs par l'équipe technique peut être synthétisé et présenté à travers le tableau ci-après :

EXEMPLE DE VISION D'UNE COMMUNE BÉNÉFICIAIRE D'UN PLARC :

« La vision du PLARC est de faire de cette commune à l'horizon 2035, un territoire de développement résilient face au défi des changements climatiques qui dispose d'une économique dynamique et innovante, offre des conditions de vie décentes et bénéficie d'institutions publiques efficaces et assure la mobilisation des acteurs locaux et la société civile ».

Exemple d'orientations stratégiques	Exemple d'objectifs
1. Un territoire de développement résilient face au défi des changements climatiques.	Doter le territoire d'un plan d'action climatique local.
2. Un territoire disposant d'une économique dynamique et adaptée aux changements climatiques.	Promouvoir un tissu économique dynamique et diversifié.
3. Un territoire offrant des conditions de vie décentes et adaptées aux changements climatiques.	Doter la commune d'infrastructure de base de qualité et résiliente.
4. Un territoire bénéficiant d'une gouvernance efficace face au défi des changements climatiques.	Promouvoir des institutions publiques et privées compétentes en matière de développement local résilient.
5. Un territoire assurant la mobilisation des acteurs locaux et la société civile face au défi des changements climatiques.	Promouvoir le partenariat multi acteurs pour un développement territorial résilient.

LES RÉSULTATS ATTENDUS DE CETTE ÉTAPE

Il s'agit principalement de :

Une vision pour un développement territorial résilient sur le plan climatique de la commune selon un horizon temporel à définir[6].

Des axes stratégiques traduisant les perspectives de développement retenues par la vision.

Des objectifs concrets conduisant à des interventions au niveau des différents domaines de développement local résilient.

LA DURÉE DE L'ÉTAPE 2 à 3 semaines

CONSEIL À L'UTILISATEUR :

La définition d'une vision devrait certes être ambitieuse en vue de réaliser un saut qualitatif au niveau du développement de la commune et garantir son adaptation aux changements climatiques. Néanmoins, la conception d'une vision devrait être réaliste et tenir compte des contraintes d'ordre économique, social et climatique qui ne permettent pas nécessairement d'atteindre les ambitions démesurées retenues pour le PLARC, du moins à l'horizon fixé par la vision.

6. Lequel horizon peut être défini selon les projections climatiques disponibles.

CINQUIÈME ÉTAPE :
DÉFINITION D'UN CADRE OPÉRATIONNEL

OBJECTIF DE L'ÉTAPE

Cette étape a pour objectif de doter la commune d'un plan d'action pour la mise en œuvre du PLARC définissant, avec une démarche participative, les activités et les projets structurants et de proximité et un plan de mise en œuvre tout en précisant les priorités en matière d'actions et de zones d'intervention du PLARC.

DÉROULEMENT DE L'ÉTAPE

Le processus de déclinaison du cadre stratégique en un plan opérationnel organisé en projets structurants et de proximité est l'aboutissement d'une démarche participative en trois sous-étapes :

01

Une première sous-étape d'identification des actions et projets structurants et de proximité en vue d'assurer un développement territorial s'inscrivant dans une perspective de résilience climatique dans le cadre de l'atelier participatif déjà organisés au niveau de la commune.

02

Une deuxième sous-étape concerne la priorisation des projets et actions de développement à inscrire au PLARC selon des critères définis dans un cadre de concertation élargie privilégiant l'impératif d'un développement territorial résilient sur le plan climatique.

Ce processus de priorisation se passe comme suit :

- Définition des critères de priorisation des projets
- Classement selon une démarche participative des critères de priorisation en fonction de leur importance avec un système de pondération
- Evaluation de l'importance de chaque critère pour chaque projet
- Classement des projets en fonction de l'importance pondérée et cumulée des critères.

Exemple de critères de priorisation des projets

Classement des critères de priorisation des projets		
Critère	**Appréciation (voix)**	**Coefficient %**
1. Capacité d'adaptation et de résilience climatique	30	22,22
2. Valorisation des ressources et des spécificités locales	26	19,26
3. Durabilité et impact environnemental	24	17,78
4. Rentabilité économique	20	14,81
5. Nombre de bénéficiaires	9	6,67
6. Urgence des projets	6	4,44

Le processus de priorisation selon des critères peut être également appliqué entre les zones d'une même commune en vue d'affecter les investissements prévus par le PLARC. Ceci permet d'établir un classement prioritaire entre les zones en fonction de leurs niveaux de développement global.

Exemple de priorisation des zones selon des critères (notés de 1 à 3)

Critère	Vulnérabilité climatique	Poids démographique	Indicateurs sociaux	Etat des infrastructures	Disponibilité du terrain	Total
Zone 1						
Zone 2						

Notation des critères : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort

03

Une troisième sous-étape consiste à entreprendre par le COPIL une analyse rigoureuse de la pertinence du classement et de la faisabilité sociale, technique et financière des différentes propositions de projets structurants et de proximité : il s'agit d'une sorte de validation technique qui garantisse la pertinence des propositions faites dans un cadre participatif.

04

Une quatrième sous-étape concerne l'élaboration de fiches de projets synthétiques indiquant notamment l'objectif du projet, ses justificatifs, ses composantes et activités à entreprendre, les résultats attendus, la localisation, le coût estimatif, la durée, les sources de financement potentielles, les acteurs et bénéficiaires directement concernés, les partenaires et l'alignement sur les ODD, la CDN, le NAP, les les stratégies en vigueur et le plan développement national. Ces fiches sont préparées à titre indicatif et devraient être précisées par la suite à travers des études de faisabilité technico-économique.

Par ailleurs, cette cinquième étape comporte les actions complémentaires suivantes :

- **Les mécanismes et structure** à mettre en place pour assurer le pilotage et la gouvernance de la mise en œuvre du PLARC, ainsi que la mobilisation des partenaires techniques et financiers, y compris l'appui technique et financier de l'Etat[7].
- **L'identification et l'évaluation des risques et problèmes** (institutionnels, politiques, sociaux, financiers, sécuritaires, technologiques, écologiques ...) qui pourraient surgir et / ou entraver la réalisation du PLARC et la mise en œuvre des projets qui en découlent, ainsi que les mesures d'atténuation (Matrice des risques).

7. Les mécanismes concernent les modalités de pilotage de la mise en œuvre du PLARC quant à la structure, elle concerne un service technique permanent de la commune qui a la charge de gérer le développement du territoire tout en mobilisant les autres acteurs et partenaires à travers des mécanismes d'implication et de participation appropriés.

Exemple de critères de priorisation des projets

Classement des critères de priorisation des projets		
Critère	**Appréciation (voix)**	**Coefficient %**
1. Capacité d'adaptation et de résilience climatique	30	22,22
2. Valorisation des ressources et des spécificités locales	26	19,26
3. Durabilité et impact environnemental	24	17,78
4. Rentabilité économique	20	14,81
5. Nombre de bénéficiaires	9	6,67
6. Urgence des projets	6	4,44

Le processus de priorisation selon des critères peut être également appliqué entre les zones d'une même commune en vue d'affecter les investissements prévus par le PLARC. Ceci permet d'établir un classement prioritaire entre les zones en fonction de leurs niveaux de développement global.

Exemple de priorisation des zones selon des critères (notés de 1 à 3)

Critère	Vulnérabilité climatique	Poids démographique	Indicateurs sociaux	Etat des infrastructures	Disponibilité du terrain	Total
Zone 1						
Zone 2						

Notation des critères : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort

03

Une troisième sous-étape consiste à entreprendre par le COPIL une analyse rigoureuse de la pertinence du classement et de la faisabilité sociale, technique et financière des différentes propositions de projets structurants et de proximité : il s'agit d'une sorte de validation technique qui garantisse la pertinence des propositions faites dans un cadre participatif.

04

Une quatrième sous-étape concerne l'élaboration de fiches de projets synthétiques indiquant notamment l'objectif du projet, ses justificatifs, ses composantes et activités à entreprendre, les résultats attendus, la localisation, le coût estimatif, la durée, les sources de financement potentielles, les acteurs et bénéficiaires directement concernés, les partenaires et l'alignement sur les ODD, la CDN, le NAP, les les stratégies en vigueur et le plan développement national. Ces fiches sont préparées à titre indicatif et devraient être précisées par la suite à travers des études de faisabilité technico-économique.

Par ailleurs, cette cinquième étape comporte les actions complémentaires suivantes :

- **Les mécanismes et structure** à mettre en place pour assurer le pilotage et la gouvernance de la mise en œuvre du PLARC, ainsi que la mobilisation des partenaires techniques et financiers, y compris l'appui technique et financier de l'Etat.
- **L'identification et l'évaluation des risques et problèmes** (institutionnels, politiques, sociaux, financiers, sécuritaires, technologiques, écologiques ...) qui pourraient surgir et / ou entraver la réalisation du PLARC et la mise en œuvre des projets qui en découlent, ainsi que les mesures d'atténuation (Matrice des risques).

7. Les mécanismes concernent les modalités de pilotage de la mise en œuvre du PLARC quant à la structure, elle concerne un service technique permanent de la commune qui a la charge de gérer le développement du territoire tout en mobilisant les autres acteurs et partenaires à travers des mécanismes d'implication et de participation appropriés.

- **Définir les moyens et mécanismes à mettre en place** en vue d'assurer l'articulation de l'ensemble des projets des PLARC avec les plans d'investissement nationaux, régionaux et communaux selon une programmation à court et moyen terme.

LES RÉSULTATS ATTENDUS DE CETTE ÉTAPE

Il s'agit principalement de :

Un portefeuille de projets structurants et de proximité à l'échelle de tout le territoire de la commune.

Une structure et des mécanismes de coordination du pilotage de la mise en œuvre et le suivi du PLARC.

LA DURÉE DE L'ÉTAPE 2 à 3 semaines

CONSEIL À L'UTILISATEUR :

Veiller à ce que le plan d'action du PLARC comporte des projets structurants et de proximité pertinents, conformes aux orientations globales de la région et du pays en matière de développement local et surtout réalistes et réalisables dans un laps de temps acceptable. Il ne s'agit pas de collecter et restituer toutes les propositions et demandes formulées par les citoyens, à l'occasion des ateliers, sans discernement.



SIXIÈME ÉTAPE :
ELABORATION DU DOCUMENT FINAL DU PLARC

OBJECTIF DE L'ÉTAPE

Cette étape a pour objectif d'aboutir à un document finalisé du PLARC comportant principalement i) un diagnostic approfondi de la situation de la commune débouchant sur une formulation de sa problématique de développement face aux changements climatiques, ii) un cadre stratégique comportant la vision, les axes stratégiques et les objectifs de développement territorial résilient sur le plan climatique, iii) un plan d'action comportant des projets structurants et des projets de proximité avec un coût estimatif global et des modalités pratiques pour le pilotage de la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PLARC.

DÉROULEMENT DE L'ÉTAPE

Le processus de déclinaison du cadre stratégique en un plan opérationnel organisé en projets structurants et de proximité est l'aboutissement d'une démarche participative en trois sous-étapes :

01

Elaboration d'une première ébauche du document du PLARC avec une structure couvrant les principaux éléments indiqués plus haut (diagnostic, cadre stratégique et plan d'action).

02

Transmission du ce document à tous les acteurs et les parties prenantes pour commentaire et enrichissement.

03

Organisation d'un atelier de restitution et de validation du document PLARC regroupant la commune, les autorités régionales et locales, l'administration déconcentrée, la société civile, le secteur privé, les organisations professionnelles, les citoyens et les partenaires au développement.

04

La consolidation et finalisation du document du PLARC en fonction des commentaires et recommandations des parties prenantes.

05

Présentation de la version finale du document du PLARC pour validation par les autorités compétentes.

06

Edition du rapport final du PLARC dans sa forme intégrale et d'un support synthétique (Factsheet) pour diffusion élargie.

LES RÉSULTATS ATTENDUS DE CETTE ÉTAPE

Il s'agit principalement de :

Rapport final du PLARC comportant principalement le diagnostic, le cadre stratégique et le plan d'action.

Adoption et validation du rapport final du PLARC par les autorités compétentes.

LA DURÉE DE L'ÉTAPE

2 à 4 semaines

CONSEIL À L'UTILISATEUR :

Préparer convenablement les réunions de restitution et de validation du PLARC notamment en ce qui concerne la présentation synthétique des objectifs, du plan d'action et des retombées du PLARC sur le plan économique et social et des investissements à consentir par l'ensemble des acteurs pour y arriver. En outre, une campagne de marketing du PLARC auprès des bailleurs de fonds nationaux et internationaux potentiels doit être mise en place.

CONCLUSION CONCERNANT LES ÉTAPES DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLARC

Ces étapes ne doivent pas être perçues d'une manière isolée l'une par rapport à l'autre, bien au contraire, il faut les considérer comme étant un ensemble d'activités complémentaires faisant partie d'une même dynamique de planification participative du développement local.

Par ailleurs, il convient de signaler que pour l'instant le déroulement de tout processus d'élaboration d'un PLARC reste marqué par une certaine forme d'apprentissage (formation-action) qui permet non seulement de doter la commune d'une feuille de route pour son développement futur, dans une perspective d'adaptation climatique, mais aussi de renforcer ses capacités en matière de planification stratégique et de pilotage du développement local dans le nouveau contexte de changements climatiques.













acict

ACTION CLIMATIQUE INCLUSIVE
DANS LES COMMUNES TUNISIENNES

Ce document a été conçu dans le cadre du projet Action Climatique Inclusive dans les Communes Tunisiennes (ACICT), mis en œuvre par la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) et le Centre International de Développement pour la Gouvernance Locale Innovante (CILG), en coopération avec le Ministère de l'Intérieur (IPAPD) et le Ministère de l'Environnement, avec le financement d'Affaires Mondiales Canada.